

**L'ASSOCIATION CANADIENNE
DE SPORTS POUR
PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	4
ÉTAT DES RÉSULTATS	5
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS	7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - SPORT CANADA	10



PARKER PRINS LEBANO
Chartered Professional Accountants
Professional Corporation

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de :

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats, et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales normes comptables.

À notre avis, section à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux tire des produits de dons et de collecte de fonds à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons et collectes de fonds comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif et l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observation

L'information supplémentaire présentée à la page 10 est tirée des documents comptables et autres éléments probants ayant servi à préparer les états financiers. Cette information est présentée à titre d'information complémentaire, ne constitue pas une partie exigée des états financiers et est marquée en tant que non vérifiée. La direction assume la responsabilité à son égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux à poursuivre son fonctionnement, de communiquer, le cas échéant, questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de superviser le processus d'information financière de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont jugées significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes canadiennes d'audit généralement reconnues, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut comporter la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux de poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations pourraient par ailleurs amener de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante de contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Parker Prins Lebano Comptables professionnels agréés Société professionnelle

Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa (Ontario)

le 19 août 2024

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	128 665 \$	599 407 \$
Comptes débiteurs	18 539	23 351
TPS/TVH à recevoir	60 229	60 436
Frais payés d'avance	<u>99 278</u>	<u>76 594</u>
	306 711	759 788
IMMOBILISATIONS (note 3)	27 595	34 928
PLACEMENTS (note 5)	453 760	-
FONDS RESTREINTS À UNE AFFECTATION INTERNE (notes 8 et 9)	<u>313 245</u>	<u>300 817</u>
	<u>1 101 311 \$</u>	<u>1 095 533 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	17 899 \$	14 206 \$
Sommes à remettre à l'état	9 758	8 894
Produits reportés	<u>63 705</u>	<u>62 955</u>
	<u>91 362</u>	<u>86 055</u>
ACTIF NET		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	27 595	34 928
NON AFFECTÉS	669 109	673 733
AFFECTÉS AUX JEUX PARALYMPIQUES (note 8)	165 556	158 996
AFFECTÉS À LA PARTICIPATION AUX SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX (note 9)	<u>147 689</u>	<u>141 821</u>
	<u>1 009 949</u>	<u>1 009 478</u>
	<u>1 101 311 \$</u>	<u>1 095 533 \$</u>

Au nom du conseil :

_____ Administrateur _____ Administrateur

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	Affectés aux Jeux paralympiques	Affectés à la participation aux sports pour paralytiques cérébraux	Investis en immobilisations	Non affectés	2024 Total	2023 Total
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	158 996 \$	141 821 \$	34 928 \$	673 733 \$	1 009 478 \$	938 777 \$
Excédent des produits sur les charges	6 560	5 868	-	(11 957)	471	70 701
Amortissement	-	-	(11 033)	11 033	-	-
Achat d'immobilisations, net	-	-	3 700	(3 700)	-	-
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>165 556 \$</u>	<u>147 689 \$</u>	<u>27 595 \$</u>	<u>669 109 \$</u>	<u>1 009 949 \$</u>	<u>1 009 478 \$</u>

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**
ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
PRODUITS		
Sport Canada (note 2)	702 288 \$	778 880 \$
Collecte de fonds	849 285	794 896
Évaluations des athlètes	86 886	32 413
Droits d'adhésion	544	599
Autres subventions	48 000	100 950
Intérêts et autres produits	<u>67 375</u>	<u>70 585</u>
	<u>1 754 378</u>	<u>1 778 323</u>
CHARGES		
Renforcer le leadership et l'efficacité opérationnelle (note 7)	408 760	393 983
Améliorer la communication et l'engagement (note 7)	34 178	23 164
Accroître la participation et le développement	150 560	166 389
Atteindre l'excellence à l'international (note 7)	627 695	628 226
Développer et renforcer les partenariats et le financement durable	496 644	468 413
Sécurité dans le sport	<u>36 070</u>	<u>27 447</u>
	<u>1 753 907</u>	<u>1 707 622</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>471 \$</u></u>	<u><u>70 701 \$</u></u>

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	471 \$	70 701 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement	11 033	14 264
	11 504	84 965
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Comptes débiteurs	4 812	(15 551)
TPS/TVH à recevoir	207	1 765
Frais payés d'avance	(22 684)	40 111
Comptes créditeurs et charges à payer	3 693	2 490
Sommes à remettre à l'état	864	(970)
Produits reportés	750	(23 563)
	(854)	89 247
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisation, net	(3 700)	(3 292)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(4 554)	85 955
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
	900 224	814 269
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE		
	895 670 \$	900 224 \$
La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent :		
Encaisse	128 665 \$	599 407 \$
Investissements	453 760	-
Placements à usage restreint (notes 8 et 9)	313 245	300 817
	895 670 \$	900 224 \$

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux (ci-après nommée « l'Association ») est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est un organisme de bienfaisance enregistrée selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. L'Association menons, développons et bâtissons le boccia de la base jusqu'à la formation de champions du monde, et nous collaborons avec des partenaires pour accroître la participation des Canadiens ayant des handicaps physiques dans le sport.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode du solde dégressif au taux annuel de 30 %. L'année de l'acquisition, elles sont amorties au demi taux, soit 15 %.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'Association applique la méthode de report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges. Les apports non affectés sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

SUBVENTIONS DE SPORT CANADA

Les subventions reçues de Sport Canada doivent être utilisées selon les termes et conditions spécifiés dans l'entente de subvention. Les charges financées par ces subventions sont assujetties à une révision par Sport Canada. Dans l'éventualité où ces charges feraient l'objet d'un redressement, elles devraient être remboursées à Sport Canada. Les ajustements sont alors comptabilisés dans l'exercice au cours duquel Sport Canada réclame le remboursement de ces charges.

Les subventions sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Toute partie de subvention qui n'est pas utilisée aux fins prévues est remboursée au gouvernement fédéral.

ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIER (suite)

31 MARS 2024

3. IMMOBILISATIONS

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier de bureau	70 606 \$	64 479 \$	6 127 \$	8 753 \$
Équipement sportif	82 833	61 365	21 468	26 175
	<u>153 439 \$</u>	<u>125 844 \$</u>	<u>27 595 \$</u>	<u>34 928 \$</u>

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'Association comprennent l'encaisse, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les charges à payer et les sommes à remettre à l'état. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Association n'est exposée à aucun risque financier (risque de taux d'intérêt, de change, de crédit, de liquidité ou de prix autre) important d'écoulant d'instruments financiers. La valeur comptable de ces instruments financiers est équivalente à leur juste valeur.

5. PLACEMENTS

Au 31 mars 2024, les placements sont constitués d'un certificat de placement garanti (CPG) au montant 450 000 \$ (en 2023, néant \$) portant intérêt au taux annuel de 5,00 % et venant à échéance en 30 janvier 2025.

6. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Association est liée par un bail pour la location de ses espaces. Les paiements minimaux seront :

2025	22 642 \$
2026	13 208

7. SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

Les charges afférents aux salaires et aux charges sociales ont été ventilées comme suit :

	2024	2023
Renforcer le leadership et l'efficacité opérationnelle	251 963 \$	238 017 \$
Améliorer la communication et l'engagement	6 256	7 345
Atteindre l'excellence à l'international	153 344	168 541
	<u>411 563 \$</u>	<u>413 903 \$</u>

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
LE 31 MARS 2024

8. ACTIFS NETS AFFECTÉS AUX JEUX PARALYMPIQUES

Le conseil d'administration de l'Association a affecté une somme de 150 000 \$ à l'équipe paralympiques. Cette somme, ainsi que les produits de placement gagnés sur celle-ci, pourront être utilisés, sans toutefois s'y limiter, afin de défrayer les coûts afférents aux services scientifiques sportifs, à l'encadrement, aux compétitions, à l'entraînement, aux équipements ainsi qu'à la recherche et au développement.

Les charges assumées par ces actifs nets devront être approuvées par le conseil d'administration qui procédera annuellement à la révision de l'utilisation de ces sommes afin de s'assurer qu'elles ont bien été utilisées aux fins prévues.

L'association ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au 31 mars 2024, le placement de ces actifs nets était constitué d'un certificat de placement garanti (CPG) au montant 167 004 \$ (en 2023, encaisse de 158 996 \$) portant intérêt au taux annuel de 4,00 % et venant à échéance en juin 2024.

**9. ACTIFS NETS AFFECTÉS À LA PARTICIPATION AUX SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**

Le conseil d'administration de l'Association a affectée une somme de 150 000 \$ à la réalisation de sa mission, collaborons avec des partenaires pour accroître la participation des Canadiens ayant des handicaps physiques dans le sport. Cette somme, ainsi que les produits de placement gagnés sur celle-ci, pourront être utilisés, sans toutefois s'y limiter, afin de défrayer les coûts afférents à la programmation, aux partenariats, aux communications et marketing ainsi qu'aux projets de recherche.

Les charges assumées par ces actifs nets devront être approuvées par le conseil d'administration qui procédera annuellement à la révision de l'utilisation de ces sommes afin de s'assurer qu'elles ont bien été utilisées aux fins prévues.

L'association ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au 31 mars 2024, le placement de ces actifs nets était constitué d'un certificat de placement garanti (CPG) au montant de 149 308 \$ (en 2023, encaisse de 141 821 \$) portant intérêt au taux annuel de 4,00 % et venant à échéance en juillet 2024.

10. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournisseurs pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - SPORT CANADA
31 MARS 2024
(non audité)

	<u>Total</u>
PRODUITS	
Gouvernance	13 000 \$
Salaires, honoraires charges et charges sociales	136 000
Salaires et développement professionnel des entraîneurs	45 000
Programmes de l'équipe nationale	10 000
Langues officielles	10 000
Fonctionnement et programmation	55 000
Excellence accrue	280 373
Initiatives de la prochaine génération	20 000
L'équité des genres dans le sport et sécurité dans le sport	50 740
Initiative de sport communautaire pour tous	<u>82 175</u>
	<u>702 288</u>
CHARGES	
Administration générale	81 353
Gouvernance	15 882
Salaires, charges et avantages sociaux	250 047
Salaires et perfectionnement professionnel des entraîneurs	203 484
Programmes de l'équipe nationale	11 630
Langues officielles	15 509
Fonctionnement et programmation	103 062
Excellence accrue	282 068
Initiatives de la prochaine génération	160 100
L'équité des genres dans le sport et sécurité dans le sport	66 258
Initiative de sport communautaire pour tous	<u>82 175</u>
	<u>1 271 568 \$</u>